

N° 3
25/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 053-215300617-20250225-3_25022025-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 février 2025

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERALT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, M. CAPS David

Était excusé : /

Modalités de publication et de publicité des actes réglementaires

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant les modalités de publication et de publicité des actes réglementaires et non réglementaires émis par la Mairie. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la réforme des règles de publicité de 2022 ainsi que dans le cadre de l'évolution des outils de communication mis à disposition des collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- De choisir la dématérialisation des actes réglementaires et non réglementaires concernant la publication et la publicité
- De préciser que cette délibération annule et remplace la délibération dérogatoire N°3 du conseil municipal du 06 septembre 2022

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Stéphane RIOULT-LERICHE,



La secrétaire de séance,

Isabelle BOUSSELET,

A large, stylized signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Bousselet'.